



Laval, le 21 Avril 2009

C.H. LAVAU

Les chiffres Clés 2009 : AAH allocation adulte handicapé, prestation familiale, allocation chômage, point d'indice, RMI, SMIC,...

Dans cette article, Le syndicat CGT Laval vous informe des différents chiffres clés souvent utiles dans la vie quotidienne : valeur du point fonction publique, montant de l'AAH, SMIC, RMI, montants des allocations et prestations familiales,... Cette page sera remise à jour à chaque changement dans les montants répertoriés ci dessous.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) *Montants en vigueur le 1er janvier 2009*

Le plafond des ressources est fixé à :

- 7 831,20 € pour une personne seule
- 15 652,40 € pour un couple
- Montant mensuel max. de l'AAH : 652,60 €
- Complément d'AAH : 179,31 €
- Majoration pour vie autonome : 104,77 €

Assurance maladie *Montants en vigueur à partir du 1er janvier 2009*

- consultation médecin généraliste : 22 € (32 € à domicile)
- forfait journalier hospitalier : 16 €
- Forfait à la charge des patients pour des actes médicaux lourds supérieurs à 91 € : 18 €
- forfait pour les consultations et actes médicaux : 1 € (maximum 50 € par an et par patient)
- franchises médicales (*sauf les patients en couverture maladie universelle (CMU), les enfants, les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes qui sont exonérés de ces franchises*)
- 0,50 € par boîte de médicament ou acte médical
- 2 € par transport sanitaire

Le montant est limité à 50 € par an.

Durée d'indemnisation chômage

Durées d'affiliation et d'indemnisation (régime général) - nouvelle convention au 1er janvier 2004 suite au protocole du 20 décembre 2002

- Quel que soit l'âge
- 6 mois d'affiliation (910 h.) au cours des 22 derniers mois : 7 mois d'indemnisation (213 jours)
- 14 mois d'affiliation (2 123 h.) au cours des 24 derniers mois : 23 mois d'indemnisation (700 jours)
- * Pour les personnes de 50 ans et plus

- 27 mois d'affiliation (4 095 h.) au cours des 36 derniers mois : 36 mois (1 085 jours)
- 27 mois d'affiliation (4 095 h.) au cours des 36 derniers mois et 100 trimestres d'assurance vieillesse : 42 mois (1 277 jours)

Valeur du point d'indice Fonction publique *Montants en vigueur depuis le 1/10/08*

- valeur du point d'indice : 4,5706 €
- valeur annuelle du point à l'indice 100 (indice de base) : 5484,74 €
- minimum de traitement brut de base mensuel (calculé sur l'indice minimum majoré 290) : 1325,05 €
- Indemnités de résidence : zone 1 : 3 %, soit 40,86 € zone 2 : 1 %, soit 13,62 €

Prestations familiales *Montants mensuels en vigueur depuis le 1er janvier 2009*

Allocations familiales :

- Deux enfants : 120,32 €
- Trois enfants : 284,12 €
- Quatre enfants : 443,69 €
- Par enfant supplémentaire : + 159,57 €

Allocation parentale d'éducation (naissances multiples) :

- Cessation complète d'activité à plein temps : 554,88 €
- Activité au plus égale au mi-temps : 366,90 €
- Activité comprise entre le 50 et 80 % : 277,46 €

Allocation d'éducation d'enfant handicapé : entre 93,41 € et 709,16 € selon les revenus.

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) :

- Prime à la naissance : 863,80 € par enfant
- Prime à l'adoption : 1 729,59 € par enfant
- Allocation mensuelle de base : 177,95 € de la naissance au 3 ans de l'enfant
- Complément familial : 162,10 € pour 3 enfants de plus de 3 ans
- Allocation de rentrée scolaire : 282,17 € par enfant (6-10 ans), 297,70 € (11-14 ans), 308,05 € (15-18 ans)

Allocation de parent isolé (API) : maximum de 583,80 € nets mensuels pour une femme enceinte sans enfant + 194,60 € par enfant.

Allocation journalière de présence parentale : 41,37 € pour un couple / 49,16 € pour une personne seule / Complément pour frais = 105,82 € Allocation de soutien familial : Taux plein = 116,76 € / Taux partiel = 87,57 €

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée enfant de 3 à 6 ans

- Montant minimum : 74,88 €
- Montant médian : 90,37 €
- Montant maximum : 114,31 €

Retraites *Montants en vigueur depuis le 1er janvier 2009*

- Minimum contributif : 584,49 € / mois
- Minimum contributif majoré : 638,69 € / mois

- Minimum vieillesse : 633,13 € / mois
- Retraite de réversion : 263,52 € / mois
- Allocation veuvage : 693,87 € / mois
- AVTS : 260,17 €
- Maxima :
 - Retraite personnelle : 1 386,50 € / mois (16 638,30 € / an)
 - Retraite de réversion : 748,71 € / mois (8 984,52 € / an)

-Compléments de retraites :

- Allocation solidarité aux personnes âgées :
- Personne seule : 633,16 € / mois
- Couple marié : 1135,79 € / mois
- Majoration pour conjoint à charge : 50,81 € / mois
- Majoration pour charge d'enfant : 89,42 € / mois (par enfant)
- Majoration pour tierce personne : 1010,82 € / mois

Retraites complémentaires *Montants en vigueur au 1er janvier 2009*

- Valeur du point Arrco (non cadres) : 1,1648 € - Salaire de référence* Arrco : 13,9684 €
- Valeur du point Agirc (cadres) : 0,4132 € - Salaire de référence* Agirc : 4,8727 €
- Valeur du point Ircantec : 0,43751 € - Salaire de référence* Ircantec : 2,896 €
- salaire de référence = prix d'achat d'un point

RMI *Montants mensuels en vigueur le 1er janvier 2009*

- Pour une personne seule :
 - sans enfant : 454,63 €
 - avec un enfant : 681,95 €
 - avec deux enfants : 818,34 €
 - par enfant supplémentaire : + 176,34 €
- Pour un couple :
 - sans enfant : 681,95 €
 - avec un enfant : 818,34 €
 - avec deux enfants : 985,40 €
 - par enfant supplémentaire : + 176,34 €

SMIC *Montants en vigueur le 1er juillet 2008*

- montant brut du SMIC horaire : 8,71 €
- montant mensuel brut du SMIC (base de 35 h) : 1321,05 € brut

